

Conditions Générales de Vente MATEST Stores 2025

SAS au capital de 1 871 310,45 €

1 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions sont réputées connues de l'acheteur. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des dites conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée sauf si nous l'avons, au préalable, formellement acceptée par écrit.

2 – COMMANDE Toutes les restrictions techniques ou commerciales se trouvent sur toutes les feuilles de commande anti-erreur sur notre site internet, veuillez en prendre connaissance avant commande (documents sur demande)

Les commandes ne sont définitives qu'après notre confirmation par fax ou par mail. Nos produits étant fabriqués à la demande, et donc lancés en fabrication de manière immédiate, ils ne sont ni modifiables ni annulables. L'annulation exceptionnelle d'une commande ne pourra être effective qu'avec notre accord écrit préalable.

Les articles ayant fait l'objet d'une commande en bonne et due forme par fax, par courrier ou par mail ou directement à nos comptoirs, ne pourront en aucun cas être repris, ou échangés.

Si nous recevons des commandes en double à quelques heures ou jours d'intervalles ou bien une même commande dans une agence TORDJMAN Métal et une autre chez Matest Stores...

Attention : 2 envois = 2 paiements Si vous envoyez une 2ème fois votre document, écrivez en grand : 2ème envoi

3 – LES PRIX

Les prix s'entendent Hors Taxes, départ usine, ils sont valables à compter du 1er janvier de l'année en cours, que la mise à jour des prix soit faite ou pas par Prodevis ou Hercule, intervenants extérieurs pour les entreprises. Les prix sont indicatifs et sans garantie de durée. En cas de variation, les prix sont ceux applicables à date de réception de la commande sans aucun préavis. Nous nous réservons le droit de retirer de la vente sans préavis certains articles ou de modifier certaines pièces pour des raisons techniques. Les promotions de ce catalogue sont exclusivement réservées aux installateurs indépendants. Tous nos devis sont communiqués en prix unitaire, que ce soit précisé ou non.

Eco participation

Le versement de l'Eco-contribution du secteur du bâtiment (REP PMCB) qui finance le recyclage des produits du bâtiment en fin de vie est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

Dans le cadre de cette mesure réglementaire le montant de contribution est facturé pour chaque produit assujéti et apparaîtra sur les factures depuis le 1er mai 2024 sans possibilité d'aucune réduction ou de de remise.

La participation est reversée intégralement sous le numéro d'identifiant FR328972_04PSGH à l'organisme VALOBAT agréé par l'état qui fixe et ajuste dans le temps le barème .

4 – PAIEMENT

Toute commande est payable suivant le mode de paiement indiqué sur la facture.

Les marchandises vendues restent notre propriété, jusqu'au paiement complet du montant de leur facture (loi n° 80.335 du 12 mai 1980). Le paiement au comptant ne donne droit à aucun escompte commercial. De convention expresse et sauf report sollicité à temps, le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité de la totalité de nos créances, même non échues, ainsi que le paiement obligatoire d'une pénalité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal (Art. L441-6 du Code de Commerce modifié par la Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776). En outre, il sera appliqué un montant forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, pour tout retard de paiement (décret 2012-1115 du 2 octobre 2012). Sauf conditions particulières, en l'absence d'une couverture auprès de notre assureur crédit SFAC ou COFACE, les factures sont payables d'avance, à la commande des marchandises, par virement ou carte bleue, net sans escompte.

Force majeure : Les accidents survenus dans nos usines, la pénurie de main-d'oeuvre, la grève, les guerres, les pénuries de matière première, les événements politiques, pandémies et épidémies, etc. constituent autant de cas de force majeure nous autorisant à différer, suspendre ou résilier nos engagements sans que cela ne donne droit à aucune indemnité au profit de l'acheteur.

5 – TRANSPORT Toute constatation de colis manquant, de marque, de choc, de rayure sur le produit ou de défaut d'aspect ou de peinture non formulé sur le bon de livraison du livreur, ne sera plus recevable après son départ ou au-delà de la réception du matériel à nos comptoirs lors de l'enlèvement par vos soins.

Toute réclamation doit être formulée dans les huit jours suivant la réception des marchandises. L'absence d'un constat de malfaçons en présence du livreur exclue de manière définitive toute prise en charge de la dite réclamation. Prévoir le matériel et le personnel nécessaire au déchargement Toute livraison transporteur refusée par vous sera facturée des frais supp. de ce dernier.

Aucun retour d'articles ne pourra être effectué sans notre accord écrit préalable.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles.

a) Livraisons par transporteur sous votre responsabilité (les éventuels litiges sont à régler par vous-même avec le transporteur).

Toutes les marchandises vendues, voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport, franco ou port dû. Toutes les livraisons hors région parisienne effectuées par un transporteur extérieur sont réputées effectuées dès la prise en charge du matériel par le transporteur au départ de nos usines. Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus. Déchargement par le destinataire et sous sa responsabilité.

Tout changement d'adresse ou 2ème livraison après commande entraînera des frais supplémentaires.

À réception du matériel vendu, il appartient évidemment à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tout recours contre le transporteur. Émettez toutes réserves au transporteur, car le matériel voyageant sous votre responsabilité, tous litiges seront à régler entre vous et le transporteur. À titre indicatif, les délais de livraisons sont en moyenne de 24 à 48 heures et parfois plus; dans le cas d'un quelconque retard dû au transporteur ou en cas de force majeure, vous ne pouvez pas engager notre responsabilité ouvrant droit à quelconque indemnité ni annulation de commande.

La société est libérée de son obligation de livraison pour tous cas fortuits, ou en cas de force majeure survenant dans ses ateliers ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, tels qu'incendies, inondations, grèves totales ou partielles, pandémies et épidémies, lock-out, etc.

Nous attirons votre attention sur le fait que dans tous transports la mention "sous réserve..." ne présente aucune valeur juridique.

Les livraisons transporteur sont toujours effectuées sous la responsabilité du destinataire : déballez et vérifiez votre produit en présence du chauffeur. Au-delà, vous ne pourrez plus être indemnisé.

Pergolas : uniquement lieux de livraisons accessibles à des porteurs 19 tonnes ou semi-remorque.

Le nombre d'articles livrés ainsi que leurs états à la livraison devront être contrôlés en présence du livreur ou du transporteur. Déballez et auscultez soigneusement les produits en présence du chauffeur.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA RECEVABLE APRES LE DÉPART DU LIVREUR OU DU TRANSPORTEUR.

5b – ENLÈVEMENT DE MATÉRIEL À PÉGOMAS

Nos équipes peuvent charger sur les galeries les stores dans nos emballages anti-casse à l'aide d'un chariot élévateur mais pour des raisons de sécurité, le client fera son affaire du chargement sans ces emballages.

6 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix, le client assumant toutefois, dès la sortie de nos magasins, les risques de perte, vol ou destruction. Il supportera en conséquence, toutes les charges d'assurance des marchandises livrées.

7 – RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR La résistance des pièces étant liées à la précision de la pose, Matest Stores dégage sa responsabilité en cas de rupture d'une quelconque pièce, ce risque devant donc être assuré par l'installateur qui l'accepte irrévocablement en passant la commande.

Vous êtes habilités à passer commande. Vous avez choisi et vérifié tous les éléments techniques, et les conditions générales de vente que vous acceptez et vous n'aurez besoin d'aucune assistance technique (même téléphonique) pour la pose et les réglages. Vous vous engagez à assurer le service après-vente des produits que vous installez, fourniture des pièces reconnues défectueuses par Matest Stores après expertise, par nos services techniques à Pégomas (06) et d'en assurer l'échange à vos frais. L'installateur s'interdit de modifier techniquement de quelque manière que ce soit nos produits.

8 – GARANTIE Aucune garantie de MATEST pour tout store non livré complet en un élément, monté et réglé en usine avec sa toile!

Seuls les stores complets Matest Stores fournis avec toiles et acquis à partir du 01/10/2013 sont garantis douze ans pour ce qui concerne l'armature. Ils sont garantis contre tous vices de fabrication sous réserve que la pose ait été réalisée dans les règles de l'art et de l'utilisation normale des produits. Les pièces détachées stores et pergolas sont garanties 2 ans. Cette garantie est limitée uniquement à la fourniture de la pièce préalablement reconnue défectueuse par notre usine de Pégomas, et à l'exclusion des éléments qui concernent la présentation, la peinture ou l'esthétique en général, de tous frais de port, de dépose, de repos, de frais induits ou autres travaux.

Les moteurs Somfy sont garantis par le fabricant 5 ans hors frais de retour du moteur défectueux avec au préalable la livraison d'un moteur facturé par Matest et remboursé dès l'accord de Somfy.

Les toiles montées dans nos stores en usine sont garanties 2 ans y compris les toiles de stores Verlisun. Concernant les toiles de stores, seul le fabricant de la toile est habilité à expertiser un vice de fabrication sur chantier et à autoriser la prise en charge de la toile, son remplacement restant à la charge de l'installateur, ainsi que la confection si celle-ci n'est pas prise en charge par le fabricant. Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles sont celles des fabricants sur la toile elle-même, hors confection.

Garantie des toiles confectionnées : les toiles peuvent présenter dans le futur des "marbrures" visibles en contrejour et dues à un effet d'optique. Il peut se créer lors de l'enroulement, des plis ou des gaufrages au centre ou le long des coutures. Normal, la toile est un produit vivant, il ne s'agit donc pas de défauts de confection couverts par la garantie des fabricants, et dans tous les cas les toiles confectionnées par nos soins sont garanties 2 ans sous réserve de la prise en charge de la matière par son fabricant.

En aucun cas l'utilisateur ne pourra exiger le remplacement complet des produits.

L'ensemble de nos pièces détachées sont garantis 2 ans. Tout store supérieur à 6 mètres ou livré en 2 éléments et tous les stores livrés non assemblés tels que : Koumba / Gènes / Menton / Lisbonne / Berlin / stores toiles et bannettes, ne sont garantis 2 ans que pour les pièces détachées, l'assemblage et la mise en place de ces stores nécessitant un savoir-faire professionnel.

Ne connaissant pas la destination des produits (bords de mer, endroits corrosifs...) nous n'assurons aucune garantie anti-corrosion sur nos stores et pièces détachées.

Les durées de garantie et conditions générales de vente des toiles, moteurs et télécommandes sont celles des fabricants et celle des accessoires électriques et des Led's sont de 1 an, fourniture uniquement et à l'exclusion de tout autre frais. Nos stores sont fournis avec des moteurs 220 / 230 V - 50 Hz (incompatible 60 Hz) et vous en faites votre affaire.

Garantie des Pergolas 12 ans uniquement pour l'aluminium et les pièces mécaniques. Les moteurs de pergolas et boîtiers électroniques sont garantis 2 ans. Sont exclus de la garantie tous les stores verticaux de nos pergolas, et tout ce qui concerne ZIP, etc. Perte de garantie pour les pergolas sur lesquelles sont adaptées des stores verticaux d'autres marques. Pour les pergolas et carports : les hauteurs de poteaux supérieures à 3000 mm ou un poteau à la place de deux pour acoler 2 éléments de pergolas ou carports.

Les panneaux de cloisons fixes et de toitures de carports sont garantis 18 mois (il est souhaitable de les changer tous les 5 à 7 ans).

La garantie est exclue :

- si le paiement du matériel n'est pas complet
- si le produit est hors catalogue ou ses caractéristiques modifiées par l'installateur ou si la toile n'est plus la toile d'origine ;
- si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur ;
- si le vice de fonctionnement résulte d'un défaut de pose, d'une modification ou d'une intervention sur le bien effectué par l'installateur ou l'utilisateur ;
- si le vice de fonctionnement résulte d'un mauvais usage de l'utilisateur ;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur ;
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure ;
- si le store est refermé avec une toile mouillée, salie ou souillée sans qu'elle ait été nettoyée et séchée dans les 24 heures suivant la fermeture du store ;
- si l'inclinaison du store est réglée trop faiblement par l'installateur ou modifiée par l'utilisateur provoquant une stagnation de l'eau sur la toile entraînant inévitablement une dégradation du produit ;
- si le store est resté déployé en cas de conditions climatiques non appropriées (vent, pluie, neige, etc.)
- si le montage des accessoires électriques, composants et automatismes ne sont pas compatibles ou ne respectent pas les schémas de branchement et la notice d'utilisation.
- les petites imperfections normales sur la toile et liées à la nature de la fibre acrylique soit : les petites irrégularités de tissage, dans le temps un effet de « marbrure » ou des petites traces blanches visibles en transparence, un léger gaufrage, ou petits plis le long de coutures.
- les toiles Cristal sont tellement sensibles aux variations de température et d'humidité ainsi qu'aux longues périodes de fermeture qu'elles ne bénéficient d'aucune garantie même intégrées à un produit fini.
- pour les lambrequins avec galon ou ourlets.

En cas de commande de produits multiples dans la même catégorie de couleur, il peut exister des variations de teintes d'une cuisson à l'autre, et d'une couleur de toile à l'autre. En outre, la garantie de nos peintures époxy se limite au produit vendu et ne couvre pas les frais de main-d'œuvre résultant des opérations de démontage, remontage, transport retour usine et transport retour sur site.

Tout défaut de fabrication qui serait constaté par nos soins, serait remis en état dans nos usines, à l'exclusion de toute autre indemnité, transport, heures de main-d'œuvre ou de déplacement.

Nos produits étant distribués à des professionnels, il est de leur compétence de vérifier la conformité du produit commandé avant sa pose.

9 – JURIDICTION TRIBUNALE

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Grasse sera seul compétent, quel que soit le lieu de livraison, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les conditions spéciales de vente, les divers modes d'expédition ou de règlement, ne peuvent opérer, ni novation, ni dérogation à la présente clause.

Les dessins et croquis et nuances de couleurs peinture et toiles de nos catalogues ne sont pas contractuels. La Société Matest Stores se réserve le droit de modifier ou d'arrêter tous produits ou pièces détachées sans préavis.

La conception de nos catalogues ainsi que l'ensemble de leurs croquis et procédés de feuilles de commande sont déposés à l'Institut National de la Protection Industrielle - Reproduction interdite